MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1977 14 août 2013

SOMMAIRE

Avenue El S.A.-SPF 94859
Capital Ventures Investments S.A. 94856
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. 94855
Carlogy S.à r.l. 94855
CEREP Picasso 1 S.à r.l. 94855
Cezu S.à r.l. 94883
China Southern Dragon Dynamic Fund 94857
Ciceron 94855
Circle S.à r.l. 94856
CLdN Vrac S.A. 94856
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie 94856
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie 94854
Crèche NoLéMi 94855
CVI Leeds Resi I S.à r.l. 94857
Dispo Logic SA 94857
Eagle Estate S.A. 94888
Flaming June S.A. - SPF 94877
Generaltour S.A. 94857
Hotep 94850
Invent & Invest 94892
Larry Berlin II S.à r.l. 94886
Larry Condo S.à r.l. 94894
LuxMobility 94867
Medicaltec Sàrl 94873
PandoraExpress S.à r.l. 94850
Pathway IP 94850
Patrimonium Luxembourg 94851
Peiffer Constructions S.à r.l. 94851
Pix S.à r.l. 94851
PK Investments S.à r.l., S.P.F. 94853
Praedium Holdings S.à r.l. 94852
PromoTwo S.à r.l. 94850
Property Leasing SA 94858
Randstad Recruitment & Selection S.A. 94852
Ray Investment S.à r.l. 94852
Resitalia Equity S.à r.l. 94852
Royal Rest 94875
SBM Baleia Azul S.à r.l. 94854
Sedgewick Holding S.à r.l. 94854
SELMER Spf S.A. 94854
SESA-Conseil 94858
SEVEN 7 S.A. 94858
SFD- Financière Immobilière Europe (F.I.E.) SCPA 94858
Silavano Investments S.à r.l. 94853
Sipa Luxembourg S.A. 94858
Skiron S.à r.l. 94853
Sorel Pocket S.à r.l. 94859
Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l. 94859
SPU Holding S.à r.l. 94859
Starlight S.à r.l. 94853
Sustainable Capital Luxembourg 94851
SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR 94896
Terre d'eau technologies Environnementales Sàrl 94850
Trenton S.A. 94896

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085021/13.

(130104677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

PandoraExpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.558.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel CLINQUART

Mandataire

Référence de publication: 2013085013/11.

(130104792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pathway IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

—

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013085017/11.

(130105168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Terre d'eau technologies Environnementales Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 47, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.041.

—

Le Bilan abrege au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2013

Référence de publication: 2013085157/10.

(130104902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Hotep, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.232.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085633/9.

(130105175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Patrimonium Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.318.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085024/12.

(130105164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Peiffer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 15, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 101.611.

—

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013085025/13.

(130105137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sustainable Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.981.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2013 que

Monsieur Alfred POLOMSKI, demeurant 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg, a été nommé administrateur unique en remplacement de Monsieur Michael Andrew YOUNG.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Monsieur Jérôme GIRAULT, demeurant 29 Place de Paris L-2314 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Référence de publication: 2013085091/14.

(130104512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 juin 2013:

1. que la démission de Marta VENTURA en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;

2. que M. Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085032/15.

(130104285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Praedium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.190.

—

Pursuant to a share purchase agreement dated 21 st May 2013, five hundred and one (501) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Ely Michel Ruimy to Mr David Smith, born on 4 th May1940 in New York (USA) and residing at 1545 Lachman Lane, Pacific Palisades, CA 90272 (USA)..

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 21 mai 2013, cinq cent une (501) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Mr Ely Michel Ruimy à Mr David Smith, né le 4 mai 1940 à New York (USA) et résidant à 1545 Lachman Lane, Pacific Palisades, CA 90272 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085038/15.

(130104413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.323.

—

Les comptes annuels du 1 er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085054/13.

(130104847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.565.

—

En réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 06 Mai 2013 à 14.00 heures,

il a été décidé de transférer le siège social de la société du:

41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

au

5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085060/13.

(130104772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 février 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085061/13.

(130104759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PK Investments S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.867.

—

Extrait de la réunion de la gérance tenue en date du 20 juin 2013

Le gérant unique décide de transférer le siège social du 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg au 25C, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG et ce, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013085033/15.

(130104382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Silavano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.959.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085076/13.

(130104667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085080/13.

(130104749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.218.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—

EXTRAIT

En date du 24 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant de la société avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085089/13.

(130104376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SBM Baleia Azul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.516.

—

Les comptes annuels aux 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SBM Baleia Azul S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013085098/12.

(130105056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SELMER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.252.

—

Le bilan de la société au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013085101/12.

(130104480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sedgewick Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.329.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juin 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant unique

Référence de publication: 2013085100/14.

(130104476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2013.
Pour: COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée COFI
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013085466/16.

(130105518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ciceron, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2764 Luxembourg, 18, rue Marie de Zorn.

R.C.S. Luxembourg B 132.167.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1 er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085412/14.

(130105410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085398/10.

(130105371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Carlogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.816.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085399/10.

(130106118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

CEREP Picasso 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.023.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013085408/10.

(130106455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Crèche NoLéMi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 179, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.252.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085422/10.

(130105491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CLdN Vrac S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.486.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / P. Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085451/12.

(130105431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Capital Ventures Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.868.

—

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 19 novembre 2012 que la cooptation de Mme Marie-Hélène GONCALVES, Corporate Manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 1 er mars 2012 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013085426/13.

(130106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Circle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.430.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 20 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

CIRCLE S.À.R.L.

Régis DONATI

Gérant

Référence de publication: 2013085446/14.

(130106149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour: COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée COFI

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013085467/15.

(130105519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dispo Logic SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.864.

—

La société A & H Services sa, siégeant au 15,Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains,enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénonce,en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 15,Avenue Lou Hemmer,L-5627 Mondorf-les-Bains,le siège social de la société DISPO LOGIC sa., 15,Avenue Lou Hemmer,L-5627 Mondorf-les-Bains,enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-125864 et n° matricule 2007 2208 162 et ce à partir du 1 er mai 2013.La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 31 janvier 2013.

A & H Services sa.

Herman SWANNET

Référence de publication: 2013085488/15.

(130105656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

CVI Leeds Resi I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.853.

—

Il résulte d'un contrat de cession signé le 23 mai 2013 que CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. a cédé 1,307,824 parts sociales dans CVI Leeds Resi I S.à r.l. à la société CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC ayant pour siège social c/o Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle, registered in Delaware under number 5334539.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013085471/14.

(130105653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Generaltour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 32.937.

—

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085582/13.

(130105647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

—

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 juin 2013.

Pour le compte de China Southern Dragon Dynamic Fund

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013085411/12.

(130105874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SEVEN 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 103, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.942.

—

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085104/10.

(130105253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SESA-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.980.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013085103/10.

(130104582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SFD- Financière Immobilière Europe (F.I.E.) SCPA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.978.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013085106/10.

(130104316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sipa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 169.658.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIPA LUXEMBOURG S.A.

GRIBAUDO Enrico / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085116/12.

(130104875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Property Leasing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 7.044.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 26 juin 2013.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2013085043/12.

(130104924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013085084/11.

(130104284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SPU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 454.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.265.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013085138/10.

(130105127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sorel Pocket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.296.

—

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOREL POCKET S.à.r.l.

Régis DONATI

Gerant De Societe

Référence de publication: 2013085134/12.

(130104870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Avenue El S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.207.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the nineteenth day of the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

"Wilona Global SA", a company incorporated and existing under the laws of Panama (Republic of Panama), established and having its registered office at Arango-Orillac Building 2 nd Floor East 54 th Street, Panama-City, Republic of Panama,

here duly represented by Mr Brendan D. KLAPP, with professional address at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal in Luxembourg, on 17 June 2013,

which proxy, after been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which it intends to organize.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "AVENUE EL S.A.- SPF".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any claim related to the items listed under (a) to (d) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

It is expressly excluded any investment in instruments related to indexes and any underlying instrument (related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks).

In addition, the Company may issue and underwrite bonds which may be convertible, all with respect of the Law.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros) consisting of 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred euros) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros) to EUR 500.000,- (five hundred thousand euros) by creation and issue of 4.690 (four thousand six hundred ninety) shares of a nominal value EUR 100,- (one hundred euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of April of each year at 05.00 p.m..

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and sub m it to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

Transitional dispositions

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2013.

The first annual general meeting will meet on the first Monday of the month of April 2014 at 05.00 p.m..

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all of the three hundred ten (310) shares representing the entire share capital of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros).

All these shares have been fully paid by cash payments, so that the aggregate amount of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

Costs

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the whole of the subscribed capital, then passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three).

Were elected as directors:

- Mr Bertrand MICHAUD, director, born in Paris 19E (France), on 21 November 1961 and residing professionally at 3 rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mrs Orietta RIMI, employee, born in Erice (Italy), on 29 September 1976 and residing professionally at 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Mrs Elena LATORRE, employee, born in Luxembourg, on 6 December 1975 and residing professionally at 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

2. Mr Bertrand MICHAUD prenamed is appointed Chairman of the Board.

3. The mandate of the directors and the Chairman of the Board is fixed at five (5) years and will end at the Annual General Meeting to be held in 2018.

4. The company "SER. COM SARL", with registered office in L-1331 Luxembourg 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, (RCS Luxembourg B 117 942) is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor shall be five (5) years and will culminate at the annual general meeting to be held in 2018.

5. The registered office of the company is fixed at 26-28, Rives de Clausen,L-2165 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

a comparu:

«Wilona Global SA", une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Panama, Arango-Orillac Building 2 ND Floor East 54 th Street, Panama-City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 17 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «AVENUE EL S.A.- SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à (d) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Tout investissement dans des instruments indexés est expressément exclus et tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31'000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 31'000.- (trente et un mille euros) jusqu'au montant de EUR 500'000.-(cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 4'690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sous réserve pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de- ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril de chaque année à dix-sept heures (17.00 heures).

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois d'avril 2014 à 17.00 heures.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 31'000.- (trente et un mille euros).

Toutes ces actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31'000.-(trente et un mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris 19e (France), le 21 novembre 1961 et demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg;

- Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie), le 29 septembre 1976 et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Madame Elena LATORRE, employée privée, née à Luxembourg le 06 décembre 1975 et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

2. Monsieur Bertrand MICHAUD prénommée a été nommé Président du Conseil d'Administration.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à cinq (5) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. La société «SER COM SARL», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 117 942) est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du réviseur est fixé à five (5) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

5. Le siège de la société est fixé au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/8003. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013084526/409.

(130104730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

LuxMobility, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 76, boulevard Napoléon I.

R.C.S. Luxembourg B 178.216.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company DTV Holding B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its registered office at Markendaalseweg 44, 4811 KC Breda, registered with the Chamber of commerce under number 810394431,

duly represented by its executive directors, Mr Johannes Godefridus Maria BOORMANS, residing at Wijboschstraat 168, 5036 BD TILBURG, and Mr Willem Pieter BUIJS, residing at Burgemeester van der Heijdenlaan 15, 5171 JL KAATSHEUVEL;

2. The company SB Mobility Solutions B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its registered office at Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs, registered with the Kamer van Koophandel Den Haag under number 58133003,

duly represented by its executive director, Mr Sander Jacobus BUNINGH, residing at Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs; and

3. The company Van Egmond, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxemburg law, having its registered office at 76, Boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 177.842,

duly represented by its executive director, Mr Patrick Willem VAN EGMOND, residing at 76, Boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LuxMobility (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the Board (as defined below). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the Board. Where the sole manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1.The object of the company is the international consultancy and research activity in the field of traffic and mobility.

And the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, receivables, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital at eighty thousand euro (EUR 80,000) divided into eight hundred (800) shares all in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Administration

Art. 7. Administration. The Company is managed by one or several directors, not necessarily partners. In dealing with third parties, the director(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company under all circumstances and to carry out and authorize all acts and transactions with the Company's purpose. The director(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound under any circumstances, by the signature of the sole director or, if there are several directors, by the joint signature of two directors or by the signature of one director for a financial interest till twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

Art. 8. The death or resignation of a director, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. The director or directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simply authorized agents and are responsible for the execution of their mandate only.

Art. 10. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of units which he owns. Each partner has as many voting rights as the number of units he holds or represents. Each partner may appoint a proxy to represent him at meeting.

Art. 11. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles, and particularly to liquidate the Company, may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 12. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.

Art. 13. Each year on the thirty first of December the books are closed and the director(s) prepare(s) an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the general meeting of partner

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the sole partner or the General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

V. General provision

Art. 16. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31 st , 2013.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) company DTV HOLDING B.V.	400
2) company SB Mobility Solutions B.V.	200
3) company Van Egmond, S.à r.l.	200
Total: eight hundred shares	800

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighty thousand euro (EUR 80,000) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Resolutions of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Johannes Godefridus Maria BOORMANS, born on July 4 th , 1960 in Sint Odiliënberg, The Netherlands, residing at Wijboschstraat 168, 5036 BD TILBURG, The Netherlands;

- Mr Willem Pieter BUIJS, born February 26 th , 1966 in Oosterhout, The Netherlands, residing at Burgemeester van der Heijdenlaan 15, 5171 JL KAATSHEUVEL, The Netherlands;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr Patrick VAN EGMOND, born January 4 th , 1975 in Voorhout, The Netherlands, residing at 76, Boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg; and

- Mr Sander Jacobus BUNINGH, born on November 5 th , 1973 in Rotterdam, The Netherlands, residing at Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs, The Netherlands.

2. The registered office of the Company is set at L-2210 Luxembourg, 76, Boulevard Napoléon I.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société DTV Holding BV, une société régie par les lois néerlandaises, ayant son siège social à Markendaalseweg 44, 4811 KC Breda, enregistrée à la Chambre de commerce sous le numéro 810 394 431,

dûment représentée par ses directeurs exécutifs, Monsieur Johannes Godefridus Maria BOORMANS, ayant sa résidence au Wijboschstraat 168, 5036 BD Tilburg et Monsieur Willem Pieter BUIJS, ayant sa résidence au Burgemeester van der Heijdenlaan 15, 5171 JL Kaatsheuvel, Pays Bas;

2. La société SB Mobility Solutions BV, une société régie par les lois néerlandaises, ayant son siège social à Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs, immatriculée à la Kamer van Koophandel Den Haag sous le numéro 58133003,

dûment représentée par son directeur exécutif, Monsieur Sander Jacobus BUNINGH, ayant sa résidence au Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs, Pays Bas; et

3. La société Van Egmond, une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 76, boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 177.842,

dûment représentée par son directeur exécutif, Monsieur Patrick Willem VAN EGMOND, demeurant au 76, boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

I. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée nommée LuxMobility (ci-après la Société) qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une décision du gérant, ou, le cas échéant, par le conseil d'administration (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale (tel que défini ci-dessous) adoptée selon la forme requise pour les modifications des Statuts.

2.2 Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du gérant unique ou, selon le cas, le conseil d'administration. Lorsque le gérant unique ou le conseil détermine que des développements ou des événements politiques ou militaires extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents, et que ces événements interféreraient avec des activités normales de la Société par rapport son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objets.

3.1 Les objectifs de la société sont la recherche et la commercialisation internationale de services de conseil dans le domaine des transports et de la mobilité.

Elle comprend également l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelle forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

débentures, les créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelle nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, des billets, des obligations et des débentures et toute sorte de dette et / ou des titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et / ou à toute autre société. Il peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et ses engagements et/ou ses obligations et ses engagements dans toute autre société et, plus généralement, pour son propre compte et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

3.3 La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, de change, risque de taux d'intérêt et des autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La durée de la société est indéterminée.

4.2 La société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, la faillite, la banqueroute ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille euros (80.000.- EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune. Toutes ces parts ont été entièrement souscrites et libérées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en existence.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires d'une part sociale doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

III. Administration

Art. 7. L'administration. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Vis-à-vis des tiers le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) et révoqué(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature d'un administrateur pour les transactions et/ou engagements n'allant pas au-delà de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR).

Art. 8. Le décès ou la démission du gérant, pour une raison quelconque, n'implique pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société. Ils sont simplement des agents autorisés et sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a autant de droits de vote que le nombre d'unités qu'il possède ou représente. Chaque associé peut désigner un mandataire pour le représenter à l'assemblée.

Art. 11. Les décisions collectives prises ne sont valables que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant ces articles, et en particulier à la liquidation de la Société, ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la Société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société

Art. 14. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont mis de côté pour la création d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital. Le solde peut être utilisé librement par l'assemblée générale des associés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire prévue par une résolution du (des) associé(s) (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera versée à l'associé ou, dans le cas d'une pluralité d'associées, au prorata des actions détenues par chaque associé dans la Société.

V. Disposition générale

Art. 16. Il est fait référence aux dispositions de la loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces articles.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Société DTV HOLDING B.V.	400
2) Société SB Mobility Solutions B.V.	200
3) Société VAN EGMOND,S.à r.l.	200
Total: huit cents parts sociales	800

Les souscripteurs ont entièrement libéré leur parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (1.600.- EUR).

Résolutions prises par les associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentants de la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johannes Godefridus Maria BOORMANS, né le 4 juillet 1960 à Sint Odiliënberg, Pays-Bas, ayant sa résidence au Wijboschstraat 168, 5036 BD Tilburg, Pays-Bas;

- Monsieur Willem Pieter BUIJS, né le 26 février 1966 à Oosterhout, Pays-Bas ayant sa résidence au Burgemeester van der Heijdenlaan 15, 5171 JL Kaatsheuvel, Pays-Bas;

- Monsieur Patrick Willem VAN EGMOND, né le 4 janvier 1975 à Voorhout, Pays-Bas ayant sa résidence au 76, Boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg; et

- Monsieur Sander Jacobus BUNINGH, né le 5 novembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas ayant sa résidence au Toon Kortoomssingel 17, 2652 KN Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas.

2. L'adresse de la Société est fixée au L-2210 Luxembourg, 76, Boulevard Napoléon I.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. P. Buijs, S. J. Buningh, P. W. Van Egmond et M. Schaeffer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28488. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084902/308.

(130104982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Medicaltec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 178.190.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"Bureau Line Office S.A.", société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 75.432, ici valablement représentée par deux (2) des administrateurs:

- Monsieur José Júlio TRINDADE BAPTISTA BARARDO, indépendant, né à P-Lamas/Cadaval, le 14 octobre 1962, et
- Madame Joëlle Renée Juliette NEISES, indépendante, née à Luxembourg, le 18 juin 1964,

demeurant ensemble à 5485 Wormeldange-Haut, 42, rue Hiehl.

Laquelle comparante a, par ses représentants, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MEDICALTEC SARL (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, le marketing, la promotion et la distribution de produits annexes aux produits pharmaceutiques ou relatifs à la santé, produits chimiques, de leurs matières premières et semi-finies, de produits de soins de santé, d'autres produits de nature similaire ainsi que toutes activités relatives ou favorables à un tel objet.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Bureau Line Office S.A., pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

2.- Monsieur José Jülio TRINDADE BAPTISTA BARARDO, indépendant, né à P-Lamas/Cadaval, le 14 octobre 1962 demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 42, rue Hiehl, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: José Jülio TRINDADE BAPTISTA BARARDO, Joëlle Renée Juliette NEISES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013084967/114.

(130104243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Royal Rest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.192.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- la société SIP SOPARFI, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9a, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 79866, ici représentée par son gérant Monsieur René ARAMA, ayant le pouvoir d'engager la société individuellement, et

2.- la société SPACE DATA SYSTEMS (U.K) LTD, ayant son siège social au 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3924302, ici représentée par ses administrateurs Monsieur René ARAMA et Madame Déborah ABITBOL ARAMA, ayant le pouvoir d'engager la société conjointement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ROYAL REST».

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, à consommer sur place ou a emporter, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- SIP SOPARFI, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
2.- SPACE DATA SYSTEMS (U.K) LTD, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie au 49b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur René ARAMA, gérant de sociétés, né le 27 juin 1929 à Meknes, Maroc, demeurant au 11, route de Longwy, L-8080 Bertrange;

- Madame Déborah ABITBOL ARAMA, gérant de sociétés, née le 17 janvier 1959 à Paris, demeurant au 11, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

3.- La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René ARAMA, Déborah ABITBOL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2013. Relation GRE/2013/2513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085073/121.

(130104400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Flaming June S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.195.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on seventeenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«LANNAGE S.A.»,a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, private employee, residing professionally at Belvaux, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 06 th , 2013.

The abovementioned proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of «FLAMING JUNE S.A. - SPF».

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th , 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th , 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 3. The corporate capital is fixed at ninety thousand euros (EUR 90,000.-) divided into nine hundred (900) shares of hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the composition of the Board of Director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1 st July and shall end on the 30 th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 1 st Wednesday of September at 10 o'clock.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders who wish to attend the general meeting must deposit their shares five (5) days before the date fixed therefore. Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10 th , 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11 th , 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on June 30 th , 2014.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

«LANNAGE S.A.»	900 shares
TOTAL: nine hundred shares	900 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of ninety thousand euros (EUR 90,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26-1 and Article 26-3 of the Law of August 10 th , 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred euro.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- «LANNAGE S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), represented by Mr. Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent reprenstative.

2.- «VALON S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), represented by Mr. Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

3.- «KOFFOUR S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 86086), represented by Mr. Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

The company LANNAGE S.A., société anonyme, represented by Mr. Giacomo DI BARI as permanent representative, is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

«AUDIT TRUST S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le dix-sept juin

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«LANNAGE S.A.», une société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par: Madame Nadia WEYRICH, employée privée, résident professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 06 juin 2013.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1 er . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FLAMING JUNE S.A. - SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) divisé en neuf cents (900) actions de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1 er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi de septembre à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

«LANNAGE S.A.»	900 actions
TOTAL: neuf cents actions	900 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), représentée par Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.- «KOFFOUR S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), représentée par Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

La société LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Giacomo DI BARI, représentant permanent, est nommée Présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7993. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013084729/301.

(130104461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cezu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 178.185.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COEOS Assurances, une société par actions simplifiée constituée et régie selon la loi française, ayant son siège social à F-75017 Paris, 88, rue de la Condamine, constituée le 20 janvier 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 520437922,

Dûment représentée par Monsieur Damien HECQUET, administrateur de sociétés, né à Angers (France), le 06 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CEZU S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet directement ou indirectement, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'intermédiation en vente de produits assurantiels, notamment en matière d'extension de garantie et d'assistance en cas de véhicules terrestres à moteur.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut, exclusivement pour son propre compte, acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ainsi créées ont été souscrites comme suit:

COEOS ASSURANCES S.A.S., prénommée,	100
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par la prédite souscriptrice par un apport en nature consistant en l'apport du fonds de commerce de la société COEOS ASSURANCES S.A.S., précitée.

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 15 avril 2013 par Monsieur Damien HECQUET, prénommé, administrateur de la prédite société, dont copie en annexe ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent trente- et- un euros (931,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Ensuite, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Damien HECQUET, prénommé, né à Angers (France), le 06 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

3. L'adresse du siège social est établie à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: D. HECQUET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25417. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084604/164.

(130104173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.507.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Berlin II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.507 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 June 2011, number 1221.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kesseler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 2 July 2011, number 1454.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Berlin II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.507 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 7. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1221.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1454, am 2. Juli 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.".

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.„

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26577. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084880/110.

(130104538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Eagle Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.856.

—

In the year two thousand and thirteen,

On the thirteenth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EAGLE ESTATE S.A.", a "société anonyme" with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1184 on 10 May 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 167,856.

The meeting is opened with Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1) Amendment of article 4, first paragraph, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 4. (First paragraph).** The corporation shall be managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

2) Amendment of article 5, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5. (Paragraph three).** The corporation is committed either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of any two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

3) Amendment of article 6, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director. In case of a tie, the chairman has a casting vote."

4) Cancellation of article 6, paragraph 4, of the Articles of Association.

5) Acceptance of the resignation of the current directors and discharge.

6) Appointment of four new directors.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution:

The general meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 4. (First paragraph).** The corporation shall be managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 5. (Paragraph three).** The corporation is committed either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of any two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 6, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director. In case of a tie, the chairman has a casting vote."

Fourth resolution:

The general meeting resolves to cancel the paragraph 4 of article 6 of the Articles of Association.

Fifth resolution:

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors of the company and decides to grant them discharge for their mandates until the present date.

Sixth resolution

The general meeting resolves to fix the number of directors at four (4) and to create two classes of directors:

- The following persons are appointed class A directors:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a) H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, companies' director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

- The following persons are appointed class B directors:

c) Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

d) Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors will expire at the annual general meeting to be held in the year two thousand and eighteen.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le treize juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAGLE ESTATE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1184 du 10 mai 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la sous la section B et le numéro 167.856.

L'assemblée est présidée par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4, alinéa premier, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non."

2) Modification de l'article 5, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de classe A et la signature d'un administrateur de classe B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration."

3) Modification de l'article 6, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4) Suppression de l'article 6, alinéa 4, des statuts.

5) Acception des démissions des administrateurs actuels et décharge à leur donner.

6) Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4, alinéa premier, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B. Le nombre des administrateurs et fixé à au moins trois, actionnaires ou non."

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de classe A et la signature d'un administrateur de classe B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6, alinéa trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa quatre de l'article six des statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels et elle décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de porter le nombre d'administrateurs à six (6) et de créer deux classes d'administrateurs:

- Sont nommés administrateurs de classe A:

a) S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, homme d'Affaires, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) S.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, administratrice de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

- Sont nommés administrateurs de classe B:

c) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

d) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix- huit.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Kraus, c. Kempeneers, G. Krier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084678/182.
(130104393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

I&I S.A., Invent & Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.208.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. SOCOMET S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 55490, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVENT & INVEST, en abrégé I&I S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 er vendredi du mois de juin à 16:00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) SOCOMET S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: Trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100 % de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentais qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Claude ANTONIONI, Ingénieur, né le 20 mars 1949 à Le Blanc Mesnil, demeurant 31-35, rue Victor Recourat, F-94170 Le Perreux sur Marne.

b) Monsieur Bernard TICHADOU, Ingénieur, né le 14 août 1951 à Nevers, demeurant 66, avenue Paul Doumer, F-92500 Rueil Malmaison.

c) Monsieur Hicham FOUKAHY, ingénieur, né le 24 février 1976 à Oyonnax, demeurant 7, sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

TAM INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 100 069, avec siège social au 18, rue Robert Stùmper, L-2557 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

5) L'assemblée, faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme Claude ANTONIONI, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

6) Le siège social de la Société est fixé au: 18, rue Robert Stùmper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28685. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084817/133.

(130104773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Condo S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.500 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 1 June 2011, number 1175.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kesseler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 2 July 2011, number 1453.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets'".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Condo S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.500 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 1. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1175.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1453, am 2. Juli 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende: Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.".

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.„

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26574. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084882/111.

(130104195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.866.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085142/10.

(130104795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.030.

—

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013085190/11.

(130105258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck